

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE :

« Mise à disposition de personnel
temporaire »

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Pourriez-vous nous communiquer la grille de rémunération de référence ainsi que tous les accessoires de rémunération, primes et indemnités (13ème mois, tickets restaurant, indemnités de transport etc....) pour les différents profils :

- Téléopérateurs
- Opérateur courriers/tri
- Opérateur de saisie
- Comptable
- Superviseur

Les rémunérations et accessoires sont les suivantes :

Télé opérateur : 1 800 € brut
Opérateur courrier/Tri : 1740€ brut
Opérateur de saisie : 1740 € brut
Superviseur : 2000 € brut

Pass Navigo pris en charge à 50% et accès au restaurant d'entreprise.

2. Comment évalueriez-vous le critère de " flexibilité, souplesse" ?

Ce critère concerne la capacité et les délais, démontrés au travers de la réponse du candidat, de remplacement de personnes lors des éventuelles absences.

3. Pouvons-nous présenter un seul mémoire technique pour les 3 lots ?

Vous pouvez présenter un seul dossier de candidature si vous soumissionnez aux trois lots. Toutefois ? vous devez transmettre des offres distinctes pour chaque lot.

4. Dans le « tableau besoins personnel détaché 2018 » à quoi correspond le profil de superviseur ?

Le superviseur est la personne relai auprès de l'équipe intérim pour déployer les consignes, il gère (recadre) les retards ou comportements inappropriés.